

COMPTE RENDU

Réunion de Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon

Séance du 29/07/2020 à 20h30

(article L.121.17 du Code des Communes)

Date de la convocation : 23/06/2020

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 13/15

Françoise CASES, Christian MAZAS, Marie DUBAC, Bertrand DUMAS-PILHOU, Frédérique BEZEAU, Michel GONCALVES, Marjolaine DOAN, Christian ANDRIEU, Laurène LANGUILLE, Maxime PELLERIN, Elodie MERCADAL, Julien BATISSOU, Jean-Claude LANDET, Nelly MARRASSE, Aurore HONVAULT

Invité : M. SEGUIN, Responsable de la Trésorerie de Villefranche-de-Lauragais

Procurations : Elodie MERCADAL → Christian ANDRIEU
Jean-Claude LANDET → Nelly MARRASSÉ

Membres du Conseil d'administration du CCAS :

Ginette FLOUCAT, Josiane SAFFON, Claudine CORRADI, Anthony CHARLES

Procuration : Alexia THIERY → Marie DUBAC

Excusés : Sylvie COMBELLES, Catherine L'HOSTIS, Jean-Claude LANDET (pour le CCAS)

Madame le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés, vérifie le quorum et demande à l'assemblée de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Marjolaine DOAN

Pour : unanimité

L'assemblée accepte l'additif à l'ordre du jour proposé par Mme le Maire.

1. BUDGET DU CCAS

• Compte de Gestion

Rapporteur - Mr MAZAS, adjoint au Maire

Monsieur Christian MAZAS présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur SEGUIN, Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 629.05 €

Recettes : 0

Résultat de la section de fonctionnement : - 4 629.05 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 0

Recettes : 0

Résultat de la section d'investissement : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 13 467.95 €

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020 : 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020 : 0

Résultat global de l'exercice 2019 : 13 467.95 €

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2/ Statuant sur l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décide par l'unanimité que le compte de gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2019 par Mr le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

• **Compte administratif**

Rapporteur - Mr MAZAS, adjoint au Maire

Monsieur Christian MAZAS présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur SEGUIN, Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 4 629.05 €

Recettes : 0

Résultat de la section de fonctionnement : - 4 629.05 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 0

Recettes : 0

Résultat de la section d'investissement : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 13 467.95 €

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020 : 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020 : 0

Résultat global de l'exercice 2019 : 13 467.95 €

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2/ Statuant sur l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décide par l'unanimité que le compte de gestion du CCAS, dressé pour l'exercice 2019 par Mr le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **Budget prévisionnel**

Monsieur Christian MAZAS donne lecture au Conseil d'Administration du CCAS de la proposition de budget primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale, élaboré par la Commission Finances. Ce budget est présenté équilibré à la somme de : 28 222.00 €
Section de fonctionnement : 12 000.00 €
Section d'investissement : 16 222.00 €

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu Mr MAZAS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition du budget primitif 2020 du CCAS, équilibré à la somme totale de 28 222.00 €

2. BUDGET Assainissement

- **Compte de Gestion**

Monsieur Christian MAZAS présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur SEGUIN, Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire. Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 103 836.18 €
Recettes : 67 965.35 €
Résultat de la section de fonctionnement : - 35 870.83 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 30 874.29 €
Recettes : 30 953.00 €
Résultat de la section d'investissement : 78.71 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : - 24 061.32 €
Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020 : 0
Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020 : 0

Résultat global de l'exercice 2019 : - 35 792.12 €

- 1/ **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- 2/ **Statuant** sur l'exécution du budget Assainissement de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décide par l'unanimité que le compte de gestion du Budget assainissement, dressé pour l'exercice 2019 par Mr le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **Compte administratif**

Monsieur Christian MAZAS présente le compte administratif 2019 du Budget Assainissement dressé par Madame Françoise CASES, Maire, dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier.

Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 103 836.18 €

Recettes : 67 965.35 €

Résultat de la section de fonctionnement : - 35 870.83 €

Report de 2018 en recettes : 6 962.09 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : - 28908.74 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 30 874.29 €

Recettes : 30 953.00 €

Résultat de la section d'investissement : 78.71 €

Report de 2018 : 4 768.71 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 4 847.42 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : - 24 061.32 €

Reste à réaliser recettes 2019 repris en 2020 : 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris en 2020 : 0

Résultat global de l'exercice 2019 : - 24 061.32 €

Madame le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote et arrête à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Budget prévisionnel**

Monsieur Christian MAZAS donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de budget primitif Assainissement 2020, élaboré par la Commission Finances.

Ce budget est présenté équilibré à la somme de : 222 319.52 €

Section de fonctionnement : 181 000.00 €

Section d'investissement : 41 319.92 €

Le Conseil Municipal, entendu Mr MAZAS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la proposition du budget primitif Assainissement 2020, équilibré à la somme totale de 222 319.22 €**

BUDGET Communal

- **Compte de Gestion**

Monsieur Christian MAZAS présente le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur SEGUIN, Trésorier et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Maire. Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 864 080.01 €

Recettes : 1 059 799.46 €

Résultat de la section de fonctionnement : 195 719.45 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 164 236.12 €

Recettes : 211 834.47 €

Résultat de la section d'investissement : - 47 598.35 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 353 125.77 €

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020 : 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020 : 0

Résultat global de l'exercice 2019 : 148 121.10 €

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2/ Statuant sur l'exécution du budget Communal de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décide par l'unanimité que le compte de gestion du Budget Communal, dressé pour l'exercice 2019 par Mr le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **Compte administratif**

Monsieur Christian MAZAS présente le compte administratif 2019 du Budget Communal dressé par Madame Françoise CASES, Maire, dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier.

Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 864.080.01 €

Recettes : 1 059 799.46 €

Résultat de la section de fonctionnement : 195 719.45 €

Report de 2018 en recettes : 309 259.09 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 452 851.33 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 211 834.00 €

Recettes : 164 236.12 €

Résultat de la section d'investissement : - 47 598.35 €

Report de 2018 : - 52 127.21 €

Soit un résultat de la section d'investissement : - 99 725.56

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 353 125.77 €

Reste à réaliser recettes 2019 repris en 2020 : 0

Restes à réaliser dépenses 2019 repris en 2020 : 0

Résultat global de l'exercice 2019 : 353 125.77 €

Madame le Maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote et arrête à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• **Budget prévisionnel**

Monsieur Christian MAZAS donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de budget primitif Communal 2020, élaboré par la Commission Finances.

Ce budget est présenté équilibré à la somme de : 1 839 194.33 €

Section de fonctionnement : 1 391 596.77 €

Section d'investissement : 447 594.56 €

Le Conseil Municipal, entendu Mr MAZAS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la proposition du budget primitif Communal 2020, équilibré à la somme totale de 1 839 194.33 €**

3. RENOUVELLEMENT DU CENTRE COMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des impôts, une commission communale des Impôts Directs doit être instituée sur chaque commune. Elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, désignés par le Directeur Général des Finances Publiques, sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

A cet effet, le Conseil Municipal doit donc proposer à l'administration fiscale, une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, ouï dire Madame le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de proposer la liste suivante :

Commissaires titulaires :

Françoise CASES née le 10/10/1968, 16 route de Nailloux – 3160 ST LEON

Christian MAZAS né le 02/06/1971, 34 bis route de Nailloux – 31560 ST LEON

Marie DUBAC née le 02/04/1983, LD SAINT LEU – 31560 ST LEON

Bertrand DUMAS-PILHOU né le 16/09/1973, 41 rue de la République -31560 ST LEON

Frédérique BEZEAU née le 02/10/1980, 7 Route de St Léon – 31560 ST LEON
Michel GONCALVES né le 08/11/1955, Larroque del Sers – 31560 ST LEON
Marjolaine DOAN née le 30/05/1987, 3 bis route de St Léon - 31650 ST LEON
Christian ANDRIEU né le 21/08/1968, 5 rue des Pyrénées – 31560 ST LEON
Laurène LANGUILLE née le 22/03/1983, 2 rue du Pastel – 31560 ST LEON
Maxime PELLERIN né le 03/03/1980, 10 rue de la République – 31560 ST LEON
Elodie MERCADAL née le 27/10/1987, 4 rue du Pastel – 31450 ST LEON
Julien BATISSOU né le 01/11/1985, 4 rue du Fort – 31560 ST LEON

Commissaires suppléants :

Jean-Claude LANDET né le 16/07/1949, Le Rigaillet – 31560 ST LEON
Nelly MARRASSE née le 05/06/1978, 5 rue des Fougères – 31560 ST LEON
Aurore HONVAULT née le 09/07/1987, 2 route de Nailloux – 31560 ST LEON
Michèle AUDHOUY née le 05/05/1967, 12 rue des Pyrénées – 31560 ST LEON
Marion BERGEAUD née le 21/08/1989, LD Parisou – 31560 ST LEON
Jacques CALGARO né le 24/04/1955, LD Bordeneuve – 31560 ST LEON
Henri ANDRAU né le 17/10/1968, 1 chemin de Lasserre – 31560 ST LEON
Patrick FLOUCAT né le 29/08/1958, Ld Castelbert – 31560 ST LEON
Gérard BORTOLOTTI né le 22/02/1960, LD Gibraltar – 31560 ST LEON
François GALINOU né le 28/03/1957, Chemin du Villa – 31560 ST LEON
Marie-Josée GIGHLIA née le 28/01/1977, 1 Route de Nailloux – 31560 ST LEON
François DUBAC né le 14/08/1951, 31 Route de Nailloux – 31560 ST LEON

4. VACANCE DE POSTE

L'appel à candidature pour remplacement temporaire du poste de secrétaire de mairie étant infructueux, Madame le Maire propose de rechercher un poste d'Attaché Territorial en catégorie A (équivalent à l'existant) et de publier la vacance de poste auprès du Centre de Gestion pour qu'il en soit fait publicité pendant les 8 semaines légales.

5. RENOUELEMENT DE CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le renouvellement des contrats d'assurance statutaire proposés par Gras Savoye et AXA France Vie via le Centre de Gestion pour les personnels affiliés IRCANTEC et CNRACL arrivent à échéance en fin d'année 2020. Les taux appliqués vont évoluer à compter du 01/01/2021.

Madame le Maire indique qu'il est possible :

- soit de les résilier avant le 31/08/2020,
- soit de les renouveler en modifiant les conditions de couverture avant le 15/12/2020,
- soit les reconduire dans les mêmes conditions de couverture avec les taux révisés,

et demande au conseil de se prononcer sur une de ces trois options.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour (Françoise CASES, Christian MAZAS, Bertrand DUMAS-PILHOU, Marjolaine DOAN, Marie DUBAC, Maxime PELLERIN, Frédérique BEZEAU, Laurène LANGUILLE, Julien BATISSOU, Christian ANDRIEU, Nelly MARRASSÉ, Aurore HONVAULT, Jean-Claude LANDET, Elodie MERCADAL) et 1 abstention (Michel GONÇALVES)

- de reconduire le contrat de couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC dans les mêmes conditions avec le taux révisé,

- de reconduire le contrat de couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL dans les mêmes conditions.

6. CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE RETRAITE CNRACL

Le CDG31 propose de renouveler la convention d'adhésion au service Retraite CNRACL. Au travers de cette convention, le service Retraite du Centre de Gestion peut :

Soit contrôler les dossiers CNRACL

Soit réaliser les dossiers CNRACL.

En fonction de l'adhésion choisie. La charge financière est par dossier traité.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion la convention d'adhésion au Service Retraite pour le contrôle et la réalisation des dossiers CNRACL.

7. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE FIBRE 31

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique sur la commune sont prévus à compter du 15/06/20 pour 180 jours. Dans ce cadre, une armoire de rue doit être installée sur le domaine public à proximité du conteneur de récupération du verre installé en haut de la rue des Pyrénées (parcelle n° B 1244, pour une surface de 2m²) . Une convention d'occupation du domaine public doit être signée entre PROEF, mandaté par Haute-Garonne Numérique et Fibre 31, et la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder à FIBRE 31 le droit d'implantation et d'occupation du domaine public sur la parcelle désignée,
- De mandater Madame le Maire pour la signature de la convention afférente.

8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MA COMMUNE MA SANTÉ

Le CCAS réunit le 23 juin 2020, propose de renouveler la convention signée avec ACTIOM permettant aux habitants de la commune de souscrire une mutuelle aux tarifs négociés.

Cette délibération est reportée, en attente des résultats de la consultation lancée auprès d'autres organismes.

9. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES REPRÉSENTANT LE COMMUNES AU SEIN DU CA DU SDIS

Les élections au Conseil d'Administration du SDIS sont fixées au 11 septembre 2020 et les candidatures sont attendues avant le 31 juillet 2020. Seuls les maires ou adjoints au maire peuvent être candidats. Mme le Maire fait appel à candidature.

Titulaire : Michel GONÇALVES

Suppléant : Frédérique BEZEAU

10. EXONÉRATION DU LOYER DU SALON DE COIFFURE

Mme Houy a demandé à être exonérée des loyers des 2 mois correspondants à la période de fermeture liée au COVID-19. La Commission chargée d'instruire cette demande étant toujours dans l'attente des éléments qui permettront de statuer sur cette demande, *cette décision est ajournée.*

11. QUESTIONS DIVERSES

a/ La commune doit former la Commission de Contrôle des Listes Electorales et la transmettre à la Préfecture avant le 14 août 2020.

Après un tour de table, sont désignés à la Commission de Contrôle des Listes Electorales :

Titulaires : Bertrand DUMAS-PILHOU, Marjolaine DOAN, Christian ANDRIEU, Nelly MARRASSÉ, Aurore HONVAULT

Suppléants : Laurène LANGUILLE, Maxime PELLERIN, Elodie MERCADAL, Julien BATISSOU, Jean-Claude LANDET

b/ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit désigner un référent "Ambroisie".

En effet, dans leur instruction interministérielle du 20 août 2018, les ministères de l'intérieur, de la transition écologique et solidaire, des armées, des solidarités et de la santé et de l'agriculture et de l'alimentation **invitent les collectivités à désigner un ou plusieurs référents territoriaux ambroisie** dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains (article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique). Plus concrètement, les référents ambroisie seront chargés de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction, puis de renseigner ce suivi sur l'outil signalement-ambroisie.fr. Le référent ambroisie est ainsi un acteur clé de la santé et de l'environnement de ses concitoyens.

Mr Julien BATISSOU est désigné référent "AMBROISIE".

→ **Mme MARRASSÉ** : n'a pas reçu le compte rendu de la réunion informelle de la Commission Association

→ *Mme BEZEAU : le CR est en cours de rédaction et lui sera transmis ainsi qu'à tous les participants présents à cette réunion.*

→ **Mme HONVAULT** : comment s'est passé le dépôt de gerbe du 14 juillet ?

→ *Mme Le Maire : a prononcé un discours en présence de 7 membres du Conseil Municipal et du porte-drapeaux. L'information sur la tenue de la commémoration était affichée en mairie.*

→ **Mr BATISSOU** : un riverain lui a demandé s'il pouvait entreposer des gravats dans la rue ou si la mairie pouvait prêter un endroit de stockage ?

→ *Mme le Maire : cette demande doit être directement formulée en mairie afin d'en étudier la faisabilité.*

→ **Mme HONVAULT** : souhaite connaître la date de la tenue du prochain conseil municipal

→ *Mme le Maire : le prochain conseil municipal aura probablement lieu à la rentrée de septembre.*

La séance est levée à 22 h 45.

La Secrétaire de séance,



Marjolaine DOAN

Le Maire,



Françoise CASES